

Ces millionnaires français qui dépossèdent leurs enfants d'une part de leur héritage

ENQUÊTE - Avec l'accord de leurs enfants, ils créent des structures pour corriger les inégalités sociales. Des initiatives inspirées de la tendance américaine du «give back». Trois d'entre eux ont accepté de nous décrire leur rapport à l'argent et à la succession.



Florence MAHON DE MONAGHAN

Par [Madeleine Meteyer](#)

Publié le 30/04/2023 à 08:00 , Mis à jour le 01/05/2023 à 12:55

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/ces-millionnaires-francais-qui-depossedent-leurs-enfants-d-une-part-de-leur-heritage-20230430>

Pour devenir riche en France, turbiner sert de nos jours bien moins qu'être né de parents cossus. En 2021, [le Conseil d'analyse économique pointait la hausse de la part de fortune héritée dans le patrimoine total](#) : 65% en moyenne contre 34% dans les années 70. La «société d'héritiers» du XIX^e siècle est de retour. Dans ce contexte, certains millionnaires français font un choix intrigant : ils appauvrissent leur famille. Inspirés par la tendance américaine du *give back* popularisé par le fondateur de Microsoft, Bill Gates, et l'homme d'affaires Warren Buffett, ils distribuent une partie, parfois large, de leur fortune à la collectivité via la création de fonds de dotation ou de fondations de plus en plus consacrés à des causes sociétales.

Ils le font avec l'accord de leurs enfants qui, par ce système, perdent une partie de leur héritage. Avec le sourire.

Impliquer les enfants

Yann Rolland, œil très doux, sourire mince et sa femme Marie-France, une belle femme au carré blond, avaient de quoi rendre leurs trois enfants très riches. De 1995 à 2021, Yann Rolland a dirigé Cetih, un groupe industriel spécialisé dans «les secteurs de l'enveloppe de l'habitat et de la rénovation énergétique». 1300 salariés. 220 millions d'euros de chiffres d'affaires annuel.

Lorsqu'ils hériteront, Laure, Claire et David (1) ne seront que riches. Car en 2021, la famille nantaise a pris la décision de créer Superbloom, un fonds de dotation dans lequel Yann a injecté ses actions de Cetih. On appelle cela une dépossession. De plus en plus de fortunes françaises s'engagent dans ce processus, témoigne Pascal Julien Saint Amand, notaire associé et président du Groupe Althémis, qui parle d'un «vrai phénomène».

Ses clients qui font ce choix sont des entrepreneurs «qui ont créé leur boîte avec passion puis l'ont revendue plusieurs millions». Rien que des entrepreneurs ? Il fouille sa mémoire. «J'ai dû avoir un patron du CAC 40». Claire Fournier auteur de *Repenser l'héritage* (l'Observatoire, mai 2022) a, elle, rencontré «des patrons de la tech très influencés par les États-Unis où la philanthropie joue le rôle de l'État providence».

Surpris par la fortune, ces nouveaux riches ne se voient pas l'amasser. Souvent issus de familles «normales», ils s'imaginent mal créer une lignée de millionnaires. Certains n'ont pas cinquante ans. Beaucoup ont des enfants. Le notaire Pascal Julien Saint-Amand recommande de les impliquer dans l'affaire. Car, à moins de la dépenser à sa guise de son vivant, on ne fait pas en France ce qu'on veut de sa fortune : notre législation garantit une «réserve héréditaire» aux descendants directs : la moitié du patrimoine de ses parents pour un enfant unique. Deux enfants auront droit aux 2/3. Ainsi de suite.

En théorie, priver ses enfants de la réserve héréditaire est impossible. Sauf s'ils signent, devant deux notaires, une «renonciation à l'action en réduction». La dépossession est «un processus permettant de faire réfléchir ensemble à une direction, d'empêcher des brouilles», estime Emmanuel Ravanas, avocat, ancien notaire, président de l'association Emmaüs défi.

Pour les Rolland cette décision a découlé du rapport dépassionné qu'ils ont toujours eu avec l'argent. «On a grandi dans des familles nombreuses où on n'en parlait pas», explique Marie-France en servant du parmentier de canard dans leur maison plantée au bord de l'Erdre. À la mort de ses parents, des commerçants, cette ancienne orthophoniste a eu 30.000 euros d'héritage. Yann en a reçu 100.000 après le décès des siens, un père capitaine au long cours, une mère au foyer. Immédiatement investis dans Bel'm, l'entreprise qu'il venait de racheter.

«Quand je suis devenu actionnaire majoritaire de Cetih, en 2008, on a senti qu'il se passait quelque chose.» Marie-France pouffe : «Notre conseillère bancaire nous a invités à déjeuner. Elle voulait qu'on fasse partie de la banque privée.» Ils refusent, s'efforcent de ne pas afficher de façon trop clinquante leur nouveau rang, éludent quand les enfants demandent : «combien tu gagnes papa ?»

«On voulait éviter que l'argent facile leur coupe les ailes car ils avaient des difficultés à l'école», explique Yann. «Tu me disais que peut-être plus tard, ils ne pourraient pas mener la même vie que nous...», lui rappelle son épouse. Le fonds de dotation est apparu comme une

solution. *«Les enfants n'ont pas retenu la question de l'argent qu'ils n'auraient pas. Ils ont retenu qu'on allait pouvoir être acteurs du bien commun.»*

David, le dernier né âgé de trente ans, se dit content de cette perte de millions. *«Si je reçois un héritage un jour, j'aurai 50 ans. J'espère que ma vie sera faite d'ici-là.»* Le jeune homme et ses sœurs s'investissent dans Superbloom qu'ils ont décidé d'affecter «aux femmes en précarité et à l'éducation alternative». L'éducation nationale leur ayant laissé un souvenir mitigé.

Patrick et Cyrille

En janvier 2020, dans le calme 16e arrondissement parisien, Patrick de Giovanni a fait la même annonce, je donne des sous pour un fonds de dotation, à son fils et sa fille. Cet ingénieur polytechnicien devenu dans les années 90 l'un des rois du capital investissement a amassé une importante fortune - Sephora lui doit en partie son succès. Avec sa seconde épouse Danielle, ils ont affecté dix de leurs millions à DAPAT, le fonds de dotation qu'ils ont créé, dédié à la cause des femmes précaires. *«Dans la vie, il faut savoir rendre»*, dit Patrick en se défendant *«d'avoir honte d'être riche»*.

Leur libéralité est à la fois logique - on a trop -, et de principe : fruit de leur éducation. Pour les parents de Patrick, un père à la SNCF, une mère au foyer, l'argent n'était pas un sujet. Ni d'inquiétude ni d'intérêt. *«La réussite, c'était le travail et la famille»*. Danielle est l'aînée de huit. Père prof de maths, mère au foyer, enfance heureuse, l'argent manque, pas au point d'en parler. On sait vivre sans être riches, assurent-ils en chœur.

Et les enfants de Patrick et de sa défunte épouse Marie-Joseph ? Eux qui sont nés nantis, comment ont-ils pris cette dépossession partielle ? *«Mon fils est photographe, ma fille kiné. Ils ont 44 et 47 ans, ils n'attendent pas d'argent, sourit le septuagénaire, ils ont ce qu'il faut»*. Ils s'impliqueront dans DAPAT par intérêt pour la cause défendue et *«parce qu'ils tiennent à ce que je ne fasse pas n'importe quoi de mon argent qui est aussi celui de leur mère»*.

Mauvaise foi ?

Que leurs enfants aient «ce qu'il faut». Si à propos de ces nouveaux philanthropes, on doit parler de dépossession partielle ou de partage augmenté, et pas de déshéritement, c'est qu'ils s'assurent de cette condition avant de donner. Que leurs enfants aient ce qu'il faut. Définition qui d'un milieu modeste à un milieu aisé varie sensiblement. Ainsi Bill Gates, qui a annoncé se déposséder de 99% de son patrimoine laissera 10 millions de dollars à chacun de ses trois enfants.

Cette générosité qui ne va pas jusqu'au dépouillement peut leur coûter des procès en mauvaise foi. Sous prétexte qu'ils conservent beaucoup, il peut leur être reproché de ne pas donner assez, *«de se donner bonne conscience en faisant des dons déductibles d'impôts»*, regrette Esprit de Famille, une association créée en 2012 qui héberge 120 fonds et fondations familiales et dont les adhérents se montrent discrets. *«Alors qu'on ne se lance pas dans un projet de fonds pour la fiscalité... soupire Yann Rolland. Mais pour être utile à ceux qui ont eu moins de chance que nous.»*

Au départ, pour être tout à fait franc, Cyrille Vu, 50 ans, fondateur de la société de conseil Seabird - 32 millions d'euros chiffre d'affaires en 2022 - envisageait de ne rien laisser à ses

enfants Georges, Ange et Lisa, 20, 17 et 11 ans. Ils se débrouilleraient. Opposé à l'existence de la réserve héréditaire, l'homme est le plus révolutionnaire de nos interlocuteurs. La notion de mérite lui arrache un sourire sceptique : *«Qu'est-ce qu'on mérite en tant qu'individu ? Je suis né avec un patrimoine génétique qui a fait que je n'étais pas trop bête et dans un milieu culturel où on lisait des livres. Je n'ai pas bossé plus que d'autres, je n'ai pas le souvenir de m'être sacrifié au travail. C'est normal que je gagne autant d'argent ?»*

Lui qui n'a hérité de rien de ses parents est même séduit par [le système d'héritage pour tous défendue par l'économiste Thomas Piketty](#) : la distribution d'une somme de 120.000 euros à chaque individu à l'âge de 25 ans, fruit d'un mélange d'impôt progressif sur la fortune et sur les successions. *«Ce serait génial de remettre les compteurs à zéro !»* considère-t-il en avalant une gorgée de thé aux côtés de sa femme Marthe et de son cadet, Ange.

Interrogés sur la pertinence de cette même idée, Patrick et Danielle de Giovanni ont tordu le nez. *«Certains seraient aidés par cette somme, d'autres pas du tout, ça dépend du rapport que l'on a à l'effort»*, a dit Danielle. Chez les Rolland, Marie-France penche en faveur d'un plafonnement de l'héritage à *«500.000 euros par enfant»* quand Yann se montre prudent, craint d'être donneur de leçons, même s'il espère être imité.

Cyrille Vu envisageait donc de ne rien laisser aux enfants. Mais ils ont une mère. Or Marthe a grandi dans un milieu aisé à Versailles et, assez jeune, elle a hérité d'un petit appartement dans le 18e dont les loyers lui ont plus tard permis de devenir artiste plasticienne. Cette liberté reçue, elle tient à la transmettre. Ainsi Georges, Ange et Lisa pourront *«s'orienter vers des métiers peu rémunérateurs comme l'art et la philosophie, qu'ils visent pour l'instant. Ce n'est peut-être pas juste, dit-elle en riant, mais ce sont mes petits.»*

Les Vu n'ont donc transféré *«que»* 22% des actions qu'ils possèdent chez Seabird - soit 25% de leur patrimoine - à leur fondation Seabird Impact qui finance entre autres des *«projets de recherche pour développer un capitalisme plus durable, plus inclusif»*. Comme ils souhaitent en donner encore 28%, leurs enfants devront signer à leur majorité cette fameuse renonciation à l'action en réduction. Ils en sont ravis, assure Ange, 17 ans, lycéen de son état et représentant de la fratrie ce dimanche d'avril. L'argent, dont il sait ne pas manquer, ne l'intéresse pas. Ses parents lui donnent pour ses loisirs 25 euros par mois, 8 euros par jour pour déjeuner, il s'habille sur Vinted, cherche à faire du baby sitting.

Un effort

Le *give back* français a la figure d'une révolution. Voilà des riches - citons aussi Jean-Pascal Archimbaud du groupe Archimbaud, Charles Kloboukoff du groupe Lea Nature... - qui considèrent que leur fortune n'est pas que la leur, que les déséquilibres majeurs doivent être corrigés, que leurs enfants doivent faire leurs preuves dans ce monde. Et ce sans réclamer une baisse de la fiscalité successorale ! La révolution est cependant de velours, fait remarquer la philosophe Mélanie Plouviez, chargée du projet «philosophie de l'héritage» à l'université Côte d'Azur. Car ils ne demandent pas non plus une taxation plus forte, craignant qu'elle *«ne décourage les initiatives entrepreneuriales»* dixit Cyrille Vu. Et puis, précise, Charles Kloboukoff PDG du groupe Lea Nature - 480 millions de chiffre d'affaires - et fondateur du fonds de dotation FICUS dirigé par sa fille Emma, *«le problème avec la fiscalité, c'est qu'on ignore ce que l'État fait de ce qu'il prélève. Certaines dépenses publiques, [des ronds-points qu'on fait et qu'on défait pour des millions d'euros par exemple](#), sont aberrantes.»*

La posture de nos fortunes hexagonales, à mi-chemin entre prudence et radicalité, est congruente avec l'esprit de notre époque, explique Mélanie Plouviez. *«Les débats sur l'héritage sont aujourd'hui cantonnés à des question techniques comme celle des taux de fiscalité successorale»*. Tandis que l'institution en elle-même est plus que jamais légitimée. *«Alors qu'au XIXe siècle, il y avait alors des partisans de l'abolition. Par exemple, Bakounine, théoricien de l'anarchisme, qui proposait de transférer les héritages familiaux à un fonds d'éducation et d'instruction publique. Ou encore Émile Durkheim, le fondateur de la sociologie scientifique dans l'hexagone, qui voulait rediriger l'héritage vers les groupements professionnels»*. Français millionnaires, encore un effort si vous voulez être révolutionnaires.

(1) Les prénoms ont été modifiés